

Image not found or type unknown



Accès temporaire pour travaux refuse

Par **gamons**, le **16/04/2015** à **23:06**

Bonjour
Nous serons normalement propriétaire fin avril 2015 d'une parcelle passée constructible en 2014. Cette parcelle est desservie par un chemin de 80 m de long et 4 m de large. Forme en double S.
Les entreprises nous ont mis en garde de la difficulté d'accès par ce chemin. Le vendeur nous a maintes fois assuré que le maire avait donné son accord oral pour un accès le temps des travaux par une départementale longeant la parcelle.
Nous avons fait une demande écrite et réponse refus. Raison de sécurité.
Sans cet accès par la départementale aucun camion béton ne monte à la parcelle.
Que faire ?
Le chemin de 80 m est une servitude de passage qui est la propriété du vendeur de la parcelle.
Le terrain a été borné par un géomètre mais le chemin non.
Il existe des solutions mais que proposer ?
Merci pour vos conseils